

N° DEL/2026-001

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 2 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1): M. LOUCHART Arnauld.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : **Enfance Jeunesse – Barème 2026 des participations familiales dans le cadre de la prestation de service unique au sein de la crèche à Egletons et de la micro crèche à Marcillac-la-Croisille.**

M. le Président présente le barème 2026 modifié, soumis par la CNAF, applicable sur nos Etablissements d'Accueil du Jeunes Enfants à compter du 1^{er} janvier 2026

et prévu par convention avec la CAF dans le cadre de nos conventions d'objectifs et de financement :

2026	Composition de la famille					
	1 enfant à charge	2 enfant s à charge	3 enfants à charge	4 ou 5 enfants à charge	6 ou 7 enfants à charge	A partir de 8 enfants à charge
Taux d'effort	0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0206 %
Plancher*	814,62 €					
Plafond*	8 500,00 €					
Tarif horaire minimum	0.50 €	0.42 €	0.34 €	0.25 €	0.25 €	0.17 €
Tarif horaire maximum	5.27 €	4.39 €	3.51 €	2.64 €	2.64 €	1.76 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le barème modifié des participations familiales de la CNAF au sein de la crèche et de la micro crèche, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,



Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26